

ORIGINAL

MINISTRE DE L'INTERIEUR
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

REPUBLICAINE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

13/354 du 14/05/1983

DÉCRET N°
modifiant et complétant les dispositions
de l'article 1er du Décret n° 80/216 du
15 Mai 1980 portant Composition des Comités
Exécutifs des Conseils Populaires des Régions,
Districts et Communes en ce qui concerne la
Région du Pool.-

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU FRONT SOCIALISME DU TRAVAIL,PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU POUVOIR, PRÉSIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution ;
Vu la Loi 45/81 du 6 Novembre 1981 portant institution des Conseils
Populaires des Régions, Districts et de la Décentralisation Administrative
en République Populaire du Congo ;
Vu la Loi 24/80 du 5 Novembre 1980 portant institution du régime finan-
cier des Régions et Districts ;
Vu le Décret n° 67/244 du 25 Août 1967 fixant l'Organisation Adminis-
trative Territoriale de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 57/245 du 25 Août 1967 fixant les limites et les Chefs-
Lieux des Régions de la République du Congo ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/644 du 26 Décembre 1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/616 du 2 Janvier 1981 au Décret n° 80/644
du 26 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/617 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 77/547 du 3 Novembre 1977 portant attributions et orga-
nisation du Ministère de l'Intérieur ;
Vu le Décret n° 77/548 du 2 Novembre 1977 portant création, attribu-
tions et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;
Vu le Décret n° 78/617 du 7 Février 1978 fixant le traitement des
Membres des Délégations Spéciales des Régions, Districts et Communes ;
Vu le Décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités
Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la
République Populaire du Congo ;
Vu les Procès-Verbaux des différentes Sessions Extraordinaires des Con-
seils Populaires des Régions et Districts du Pool tenues les 18 et 30 Avril
1982.

D É C R E T :

.../...

Article 1er. - Les dispositions de l'article 1er du Décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 susvisé sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit en ce qui concerne les Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Région et Districts du Pool :

COMITE EXECUTIF REGION REGIONAL

- Secrétaire chargé de l'Administration : FAYEN Alphonse
- Secrétaire chargé de l'Economie : FOURTEY Basile

COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE KIKILIA

- Secrétaire chargé de l'Economie : BOUTELIER Pierre

COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE MINDOULI

- Secrétaire chargé de l'Economie : MASSAMBA Christophe

COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE KIMBANGA

- Secrétaire chargé de l'Economie : GOMI Jean-Paul

COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE ALYANKA

- Secrétaire chargé de l'Economie : NSINOU Paul

COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE GAMBEL

- Secrétaire chargé de l'Economie : PAKKA-BIZA Fidèle

COMITE EXECUTIF DU DISTRICT DE ELBE

- Secrétaire chargé des Activités du Parti : NGONDO Bernard
- Secrétaire chargé de l'Economie : OMBEY Léon.

Article 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /

Fait à Brazzaville, le 14 Mai 1983

- Colonel Denis ELISSOU-NGUESSO -

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU
PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Colonel Louis SYLVAIN-JOMI -

LE MINISTRE DES FINANCES,

LEKOUZOU ITHE NGOUNGOUA -

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

- Colonel François-Xavier KATALI -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PRÉVOYANCE SOCIALE,

Bernard COMBO MATSIONA -